

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 1^{er} octobre 2013 à 19.30 heures au 18 rue principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, et Ward O'Connor.

Était absent ; Monsieur Yvon Rivet.

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Marc Emond. Roger Paradis, Denis St-Jacques, Normand Duchesne, Pierre Gauthier, Michel Dénomme et Réjean Lafond.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.

Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2013-10-142

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à

6.08; lettre de remerciement

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2013-10-143

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2013 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-144

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Réal Lajeunesse propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 14202 au # 14229 pour un montant de 25 300.88 \$

Salaires payés par dépôt direct; périodes 34 à 37 à 22 735.65 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 14230 au 14286 pour un montant de 121 726.82\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2013-10-145

ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la Croix-Rouge depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prendra fin à la fin de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente stipule entre autres que;

La municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit;

2014; 150 \$

2015; 150 \$

2016; 150 \$

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge désire renouveler l'entente pour une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Desjardins et résolu de renouveler notre entente avec la Croix-Rouge aux mêmes conditions et que ladite entente fait partie intégrante de ladite résolution!

Adoptée à l'unanimité

2013-10-146

AUTORISATION À LA M.R.C. ACCÈS AUX RAPPORTS INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC a procédé à l'engagement d'un coordonnateur en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur doit avoir accès aux informations contenues dans le rapport DSI-2003, pour pouvoir élaborer des statistiques et mettre en place des activités de sensibilisation du public;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que le conseil autorise Monsieur Sylvain Pépin coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à avoir accès aux rapports DSI-2003 du Ministère de la sécurité publique produit par la municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-147

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE

CONSIDÉRANT QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voit en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE la justice réparatrice est une approche non conflictuelle et non punitive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le thème de la Semaine de la justice réparatrice «Au cœur de l'innovation» donne l'occasion d'apprendre sur la justice réparatrice et de s'éduquer et de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant une semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de proclamer la semaine de la justice réparatrice 2013 du 17 au 24 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-148

DÉJEUNER CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE la campagne 2013 de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides est lancée;

CONSIDÉRANT QUE Centraide nous invite à organiser un Déjeuner du Maire dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'organiser le déjeuner du maire le dimanche 1^{er} décembre de 8.00 heures à 14.00 heures. Le coût du déjeuner sera de 8.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-149

FESTIVAL IMAGES ET LIEUX; 7^{IÈME} ÉDITION 2013

CONSIDÉRANT QUE le festival Images et Lieux aura lieu dans la semaine du 14 au 22 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture sollicite auprès du conseil une aide financière visant à amortir les frais de transport offert aux élèves du primaire et du secondaire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que nos jeunes aient accès à notre culture par le biais de ce festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de un don de 50.00 \$ à la maison de la culture afin d'aider pour le transport des élèves.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-150

MAISON DE LA CULTURE
BILLETS POUR SPECTACLES 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture a lancé sa nouvelle programmation pour les spectacles 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de faire l'achat de billets pour différents spectacles pour un montant approximatif de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-151

DÉJEUNER-BÉNÉFICE,
CENTRE D'ONCOLOGIE CSSS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec s'est jointe à la conférence de presse pour l'annonce de la création et de l'ouverture d'un centre d'oncologie qui offrira les soins aux gens de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a annoncé qu'elle soutiendra la création du centre par le biais d'un déjeuner-bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une invitation pour ce déjeuner qui aura lieu le 31 octobre au restaurant « Le Rabaska » de Maniwaki ou de faire un don pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire un don de 150 \$ pour le déjeuner-bénéfice au profit du centre d'oncologie de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-152

RÉSULTAT DES INVITATIONS PAR SOUMISSION,
POUR 100 TONNES DE SEL À DÉGLACER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour 100 tonnes de sel à déglacer;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être déposées pour le vendredi 13 septembre à 15.00 heures et ouvertes à 15.05 heures;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées ;

Mines Seleines;	111.92 \$
Mondocor Inc;	123.02 \$
Sel Warwick Inc;	129.35 \$
Transport Rock et Pauline Patry;	140.02 \$
(29696366 Québec inc)	
Ces montants incluent les taxes	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de rejeter toutes les soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-153

MANDAT; CHEMIN DU RANG TROIS SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénieur de la MRC pour le dossier du glissement de terrain sur le chemin du Rang Trois Sud;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur a demandé des offres de services pour la réalisation d'un relevé bathymétrique et d'une étude de géotechnique/analyse de stabilité des entes au 226, Rang Trois Sud;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services sont ventilées en deux phases, étant donné que les résultats obtenus lors du relevé bathymétrique vont déterminer s'il est nécessaire de réaliser ou non l'étude de géotechnique/analyse de stabilité des pentes à faire;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs a reçu quatre offres de services;

CONSIDÉRANT QUE la firme nous recommande la firme LVM aux coûts de 4 730 \$ pour le relevé bathymétrique et de 16 550 \$ pour l'étude géotechnique si nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de donner le mandat à firme LVM de Gatineau aux coûts de 4 730 \$ pour le relevé bathymétrique et de 16 550 \$ pour l'étude géotechnique si nécessaire, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-154

MANDAT À UNE FIRME D'ÉVALUATEURS

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier du glissement de terrain sur le chemin de Montcerf, la municipalité doit acquérir du terrain et des bâtisses pour la relocalisation du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique nous demande de faire évaluer les bâtiments et le terrain que la municipalité soit acquérir sur une superficie approximative de 167,694 mètres carrés de Monsieur Marcel Cléroux et Madame Nathalie Piché, afin de déterminer la valeur exacte de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater M.C. Évaluation, Marc Céré É.A, de Maniwaki à faire un rapport d'évaluation immobilière pour la propriété de Monsieur Marcel Cléroux et Madame Nathalie Piché, résidents au 267, chemin de Montcerf.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-155

DEMANDE D'APPUI FINANCIER;
CHEMINS DE L'AIGLE E DU SIXIÈME RANG

CONSIDÉRANT QUE les chemins de l'Aigle et du sixième rang ne sont pas des chemins conçus pour du transport lourd;

CONSIDÉRANT QUE nos chemins sont asphaltés et que les fondations n'ont pas été conçus pour ce type de transport lourd et ces transports brisent l'asphalte et cela occasionne des coûts supplémentaires excessifs à une petite municipalité comme la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ne sont plus capables de supporter ces coûts excessifs occasionnés par ce surplus d'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins donnent accès à la forêt de l'Aigle, qui est un attrait touristique important;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un nombre important de touristes qui se rendent dans la ZEC Bras-Coupé Désert pour la pêche, le camping et autres activités de loisirs qui utilisent ces deux chemins;

CONSIDÉRANT QUE la route Maniwaki-Témicamingue est une artère important pour l'économie locale, autant forestière que récréotouristique et que cette route se termine dans le secteur sud de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL y a toujours du transport de bois sur ces chemins;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée du 2 juillet dernier, la municipalité demandait de l'aide auprès du ministère des Trsnports, également à notre députée provinciale, Madame Stéphanie Vallée, et à la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'UNE réponse est attendue, mais le conseil considère que le ministère des richesses naturelles pourrait nous aider dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander au ministère des Ressources naturelles, un appui financier afin de nous aider à remettre en état ces chemins du sixième rang et de l'Aigle.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-156

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC/DÉPLACEMENT DE POTEAUX

CONSIDÉRANT QUE sur le chemin de l'Aigle, il y a deux poteaux qui nuisent à la circulation et au déneigement;

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure visibilité et une accessibilité sécuritaire, il faudrait déplacer deux poteaux;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Hydro-Québec dans leurs critères peut déplacer cinq poteaux gratuitement par projet;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux # 40 et # 41 peuvent être déplacés et remis dans l'emprise municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à Hydro-Québec de déplacer ces deux poteaux.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-157

MESSE AU CENTRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'équipe locale Sainte-Philomène de Montcerf-Lytton a décidé de fermer l'église pour la saison hivernale encore cette année, car les coûts pour le chauffage sont trop élevés;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision, l'équipe a demandé au conseil municipal l'autorisation d'utiliser le centre municipal tous les deux dimanches pour célébrer les messes qui seront suivies d'un repas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'autoriser la célébration des messes au centre municipal durant les saisons d'hiver.

Le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il veut que ce soit inscrit au livre qu'il s'abstient sur cette proposition, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-158

LETTRE DE REMERCIEMENT

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'envoyer une lettre de remerciement à la députée, Madame Stéphanie Vallée pour l'octroi de la subvention de 40 000 \$ pour les chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-159

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h35 heures, Monsieur Ward O'Connor propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.